



TRIEUX

INFO

Rédaction et Imprimerie : Mairie de Trieux | Dépôt légal N° 219 | **AVRIL 2019**

10^{ème}
Chasse aux œufs
à Trieux

Place de l'Abbé Grégoire
Accueil à partir de 14 H 30 (Vente des tickets)

Près de 3000
Œufs en chocolat
En plus de la récolte, remise
des récompenses pour ceux
qui ont trouvé les œufs
surprises (Il y en a 16 !)

A 16 H,
Dégustation
Gratuite
D'omelette

Programme :
Première chasse
15 H 00 à 15 H 20
Pour les enfants jusqu'au CP
Pause pour regarnir le site
Deuxième chasse
15 H 40 à 16 H 00
Pour les 7 - 12 Ans

Buvette et Cafres
sur place

Les parents peuvent
accompagner les petits
sans participer au
ramassage.

Manifestation
réservée aux enfants
jusqu'à 12 Ans

Participation : 2€

Une organisation de Tri'Anim, du Comité des Fêtes,
de l'US Trieux pétanque avec l'aide matérielle de la commune

Repas de L'EIMPH

Le Dimanche 12 mai 2019 à 12h00'

dans la salle municipale de Tucquegnieux.

MENU

Méli-mélo de crudités

Pastasciutta

Fromage

Glace

Café



Prix du repas :

16€ par personne 5€ pour les musiciens

10€ pour les enfants de moins de 12 ans

Boissons non comprises

SUR RESERVATION

au 06.86.92.57.90

jusqu'au 03.05.2019

TRIEUX PRATIQUE

HORAIRES DE LA MAIRIE

Lundi – Jeudi et Vendredi : 8h - 12h et 15h – 17h30

Mardi : 8h - 12h et 15h – 18h30

Mercredi 8h – 12h

Permanence Samedi 10h – 12h

☎ 03.82.46.56.00 ☒ : accueil.trieux@orange.fr

SITE INTERNET : trieux.net

CCAS : En cas de problèmes contacter Michèle VALLAD en Mairie.

Vacances scolaires : Du samedi 06 au dimanche 21 avril.

RECENSEMENT MILITAIRE : ATTENTION ! Si vous êtes nés en **Avril, Mai et Juin 2003** cela vous concerne. Modalités de recensement : Les filles et les garçons français de 16 ans doivent se présenter en mairie, entre leur 16^{ème} anniversaire et la fin du mois suivant pour se faire recenser, munis du livret de famille de leurs parents ainsi que de leur carte d'identité. (Pas avant la date anniversaire des 16 ans) ou par internet www.service-public.fr

RENTREE 2019

Inscriptions à l'école Jules VALLES

Les parents qui désirent inscrire leur(s) enfant(s) à l'école de TRIEUX pour la prochaine rentrée de septembre 2019 peuvent se présenter en Mairie, munis du livret de famille et d'un justificatif de domicile. Ils obtiendront une fiche de renseignements à compléter ainsi qu'un rendez-vous pour l'admission. **Les parents seront invités à prendre un rendez-vous au guichet de la Mairie pour se rendre à l'école les 29 + 30 avril et 03 + 06 mai**, munis du carnet de santé de l'enfant et de la fiche de renseignements, où le Directeur Mr Arnaud BORDI les recevra. Les enfants qui feront leur première rentrée à l'école sont nés en 2016. Veuillez noter que les enfants nés en 2017 ne seront pas admis pendant l'année scolaire 2019/2020.

TRI'ANIM

PÉRISCOLAIRE : 06.73.31.65.11

Horaires d'ouverture du Périscolaire (accueil des enfants) :

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : 7h-8h30/12h-13h45/16h15-18h30

Mercredi récréatif : 7h30 – 18h30

Mercredi Anniversaire : 14h-16h et 16h30-18h30

Vacances scolaires : 7h30-18h30

Horaires d'ouverture de l'accueil administratif :

DU LUNDI 15 AU VENDREDI 19 AVRIL

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : 8h-12h et 13h30 -17h

Mercredi : 8h-12h

Sinon en dehors de cette période

Lundi et Mardi : 8h - 12h15 et 13h30 - 17h

Mercredi : 8h - 12h

Jeudi et Vendredi : 8h - 12h15 et 13h30 - 18h15

PAS DE VENTE DE TICKETS DU LUNDI 8 AU VENDREDI 12 AVRIL

PROGRAMME DES MERCREDIS RECREATIFS

Ouvert de 7h30 à 18h30 Activités de 9h à 12h et de 14h à 17h

* Les sorties se font sur une demi-journée

Mois	Dates	Activités
Avril	Mercredi 3 Mercredi 24	Sortie Château de MALBROUCK Thème libre

CENTRE DE LOISIRS : du lundi 8 au vendredi 19 avril

1^{ère} Semaine : Venez découvrir les différents métiers d'aujourd'hui et même d'autrefois. Nous vous ferons également découvrir les métiers de proximité.

2^{ème} Semaine : Venez découvrir des activités culturelles africaines, avec la participation de Daouda et Nathalie de l'association ARE THIOSSANE, tous les matins de la semaine.

ATELIER CUISINE PARENTS/ENFANTS : Vendredi 5 avril 2019 à partir de 19H

En partenariat avec Isabelle, des ateliers Anglais, venez partager un moment convivial et réaliser des recettes « à l'Anglaise ». Participation : 1 € / personne. Inscription au péricolaire.

COMME À LA MAISON

Vendredi 05 avril	Vendredi 26 avril
Fèves et céleri en salade Blanquette de veau & Pommes de terre Salade / Fromage Mousse au chocolat Café	Quiche aux poireaux Cassolette de fruits de mer & Riz Salade / Fromage Fromage blanc et coulis Café

Ce repas est proposé à **8 €** par personne, il est servi de 12h00 à 13h30 salle de l'Auvergnat.

Le nombre de places est limité à **24 personnes** et toujours l'esprit de l'opération : un menu simple et traditionnel dans une ambiance amicale et conviviale.

Numéro pour les réservations : ☎ 06.09.07.87.14

Si la liste des inscrits est complète vous serez, si vous le désirez, inscrits en priorité pour le repas suivant. Au moment de l'inscription, donnez un numéro de téléphone pour vous contacter en cas de désistement. Si vous ne pouvez pas venir, merci de prévenir, ce qui permettra d'attribuer votre place à d'autres.

L'INTERCOMMUNALITE

Site internet de la communauté de commune
www.coeurdupayshaut.fr

PISCINE INTERCOMMUNALE DE LANDRES

☎ 03.82.20.51.29 - site : <http://piscineepci.e-monsite.com>

SIRTOM : ☎ 03.82.20.22.00

www.sirtom.fr – ✉ sirtom.54@wanadoo.fr

Rappel : Les administrés peuvent se rendre à la déchetterie avec leur véhicule personnel.

Les particuliers sont autorisés à utiliser une camionnette de moins de 3 T 5 sous réserve d'une autorisation préalable des services du SIRTOM.

DÉCHETS VERTS : Les vendredis 12 et 26 avril.

TRI SÉLECTIF : Les mardis 9 et 23 avril.

(**Rappel** : les papiers qui ont été déchiquetés, ne sont pas admis dans les sacs du tri sélectif). L'ensemble des ordures ou tri doit être sorti la veille et rentré dès que possible.

ECHOS DE LA CITE

NOUVEAUX HABITANTS : Merci de bien vouloir signaler en mairie votre arrivée dans notre commune.

JEUNES DE TRIEUX,

TU SOUHAITES FAIRE ENTENDRE TA VOIX

Afin de te donner l'opportunité de t'impliquer dans la vie communale nous organisons des rencontres avec les membres de la commission jeunesse et la municipalité. L'organisation de ces réunions se feront par tranche d'âge et seront organisées à la Maison pour tous :

- Mercredi 3 avril 2019 : de 11 à 15 ans de 17h à 18h30
- Mercredi 10 avril 2019 : de 16 à 22 ans de 17h à 18h30.

FRONTALIERS :

Déclaration d'impôt luxembourgeoise

Cette année, de nombreux frontaliers devront faire une déclaration d'impôt. Des experts fiscaux vous rencontrent gratuitement pour vous conseiller. A Trieux se sera **le Samedi 13 avril de 9h à 15h**. Réserver votre entretien personnel au + 352 661 66 22 1

ECLAIRAGE PUBLIC

En cas de défaut d'éclairage public dans votre rue, n'hésitez pas à joindre la mairie au 03.82.46.56.00 afin que nous puissions prévenir les services de l'intercommunalité, la société responsable de l'entretien de l'éclairage doit intervenir dans les 48h.

CENTRE D'AMELIORATION DU LOGEMENT

Une permanence est assurée par Laurence BOSSA conseillère en habitat le 2ème mercredi de chaque mois de 10h à 12h en mairie de Briey. Si vous ne pouvez vous y rendre, appelez Nancy 03.83.30.80.64 ou 03.83.30.80.60 courriel l.bossa@cal54.org

ARRETE DU MAIRE PRESCRIVANT L'ENTRETIEN DES TROTTOIRS

Le Maire de la Commune de TRIEUX,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1 et 2 , L2122-28

Vu l'article R 610-5 du Code pénal qui prévoit que la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 1^{ère} classe

Vu le règlement sanitaire départemental,

Considérant que l'entretien des voies publiques est nécessaire pour maintenir la commune dans un état constant de propreté et d'hygiène,

Considérant que les branches et racines des arbres et haies plantés en bordure des voies communales risquent de compromettre, lorsqu'elles avancent dans l'emprise de ces voies, aussi bien la commodité et la sécurité de la circulation,

Considérant que les mesures prises par les autorités ne peuvent donner des résultats satisfaisants que si les habitants remplissent les obligations qui leur sont imposées dans l'intérêt général,

ARRÊTÉ

Article 1 : le présent arrêté est applicable sur l'ensemble du territoire de la commune de Trieux.

Article 2 : **le nettoyage des rues**

Le nettoyage des rues ou parties de rues salies par des véhicules, ou par des individus doit être effectué immédiatement par les responsables de ces dégradations ou d'office leurs frais, et sans préjudice des poursuites encourues.

Article 3 : **les descentes des eaux pluviales**

L'entretien en état de propreté des descentes des eaux pluviales situées sous les trottoirs pour l'écoulement des eaux pluviales, est à la charge des propriétaires ou des locataires. Ceux-ci doivent veiller à ce qu'elles ne soient jamais obstruées au même titre que l'entretien des caniveaux recevant ces eaux.

Article 4 : **L'entretien des trottoirs, devants de portes et caniveaux**

Ces règles sont applicables, au droit de la façade ou clôture des riverains,

- Pour les trottoirs, sur toute leur largeur,
- Ou s'il n'existe pas de trottoir, à un espace de 1,20 m de largeur

Ils sont tenus d'assurer le nettoyage des trottoirs et des caniveaux et sur toute la largeur, au droit de leur façade, en toute saison. Le nettoyage concerne le balayage, mais aussi le désherbage des trottoirs

Le désherbage doit être réalisé soit par arrachage, binage ou tout autre moyen à l'exécution des produits phytosanitaires et phytopharmaceutiques

Les saletés et déchets collectés lors des opérations de nettoyage doivent être ramassés et traités avec les déchets verts. Il est recommandé de les composter à domicile, ou de les déposer en déchetterie. *En aucun cas, ils ne doivent être mis dans les containers.*

Les balayures ne doivent en aucun cas être jetées sur la voie publique ni dans les avaloirs des eaux pluviales.

Les grilles placées sur les caniveaux devront également être maintenues en état de propreté de façon à garantir un

écoulement aisé des eaux pluviales. Cela évitera les obstructions des canalisations et limitera les risques d'inondations en cas de grosses pluies.

Article 5 : La neige

Par temps de neige ou de gelée, les propriétaires ou locataire sont tenus de balayer la neige au droit de leurs maisons, sur les trottoirs ou banquettes jusqu'au caniveau, en dégageant celui-ci autant que possible. En cas de verglas ils doivent jeter du sel ou du sable devant leurs habitations.

Article 6 : Les déjections canines

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces de jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique. Il est demandé aux propriétaires d'animaux de veiller scrupuleusement au respect de cette réglementation.

Article 7 : L'entretien des végétaux

7-1 Taille des haies

Les haies doivent être taillées par les propriétaires à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée) 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable à savoir l'approche d'un carrefour ou d'un virage.

7-2 Elagage

En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au riverain qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue. A défaut, ces opérations peuvent être effectuées d'office par la Collectivité aux frais du propriétaire, après mise en demeure restée sans effet.

Article 8 : Responsabilité

En cas de non-respect des dispositions du présent arrêté, la responsabilité du propriétaire ou du locataire, pourra être engagée.

Article 9 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

Article 10 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie et à Monsieur le Sous-Préfet pour enregistrement.

Fait à Trieux le 30.01.2019

Le Maire,
Jean-Claude KOCIAK

Un peu de civilité et de responsabilité s'il vous plaît

Il ne se passe pas un jour sans que l'on vienne nous voir, que l'on nous appelle, que nous recevions un courrier parce que certaines Triotines ou certains Triotins n'ont aucun respect pour la nature, leur voisin ou tout simplement pour notre commune :

- Crottes de chiens, dégâts de chats dans les potagers, feux de jardin, tapage nocturne de jeunes (certains sous l'emprise de l'alcool), mauvais stationnement, vitesse abusive dans les rues (la vitesse est limitée à 30km/h dans toutes les rues), dégradations diverses de signalisations, de lampadaires,
- Ce serait si simple que chacun pense à la tranquillité de son voisin, à la sécurité, à la propreté de son village.
- Il existe des textes de loi qui nous permettent de verbaliser les contrevenants. Nous espérons de tout cœur ne pas devoir passer à l'acte

Un peu de civilité, de respect, de responsabilité,
c'est tout ce que l'on demande.

Bien cordialement,
Le Maire et son équipe

LE SAVIEZ-VOUS ?

Loi Labbé : votre jardin sans pesticides

Pour protéger votre santé et l'environnement, la réglementation concernant l'utilisation des pesticides chimiques* évolue

Depuis le 1er janvier 2019, vous ne pouvez plus acheter, utiliser et stocker des pesticides chimiques* pour jardiner

ou désherber. Issue de la loi Labbé, cette interdiction concerne également les collectivités qui n'ont plus le droit depuis le 1er janvier 2017 d'utiliser les pesticides chimiques* sur les espaces verts, les forêts, les voiries ou les promenades accessibles ou ouverts au public.

Vous pouvez rapporter au plus vite vos produits dans la déchetterie la plus proche qui se chargera de leur destruction.

Retrouvez les solutions alternatives aux pesticides chimiques* sur **www.jardiner-autrement.fr** *fongicide, herbicide, insecticide, molluscicide...

Des solutions alternatives existent !

Planter des plantes locales, au bon endroit selon l'exposition et la nature du sol - cultiver à proximité les unes des autres des plantes qui s'apportent des bénéfices mutuels - utiliser les plantes et les animaux auxiliaires pour lutter contre les maladies et les ravageurs - favoriser la biodiversité, alterner les cultures, adopter le paillage pour protéger vos végétaux des bioagresseurs - en sont quelques-unes. Un jardin naturel et équilibré est un jardin plus résistant !

Les alternatives non-chimiques et les produits de biocontrôle sont des solutions efficaces pour prévenir et si besoin traiter. Vous pouvez utiliser des produits de biocontrôle adaptés, au bon moment selon le stade de développement du bioagresseur et les conditions climatiques.

L'ensemble des conseils et solutions pour jardiner sans pesticides sont disponibles sur le site www.jardiner-autrement.fr

Trouvez la déchetterie la plus proche ou un point de collecte temporaire sur le site : www.ecodds.com

* Les pesticides chimiques, aussi appelés produits phytopharmaceutiques, servent à protéger les plantes. Il s'agit

des herbicides, fongicides, insecticides, acaricides, anti-limaces...

Les pesticides de biocontrôle, à faible risque ou utilisables en agriculture biologique restent autorisés.

Casier judiciaire : Une procédure quasi-instantanée

C'est le 26 septembre dernier que le nouveau site du casier judiciaire est entré en fonction – avec pour corollaire la fermeture de l'accueil physique du service du Casier judiciaire national, qui se trouvait à Nantes. Désormais, il est possible de demander son « bulletin n° 3 » – indispensable pour un certain nombre de démarches administratives et réclamé par certains employeurs – entièrement en ligne. Les demandeurs peuvent, au choix, demander à recevoir leur extrait de casier judiciaire par mail ou par courrier – le bulletin reçu par mail étant désormais utilisable directement par le demandeur.

Même si la procédure est relativement simple, il faut toujours tenir compte des personnes ayant des difficultés avec l'usage d'internet, n'ayant pas d'adresse mail ou n'étant pas équipées d'une connexion internet. Pour celles-ci, il sera utile d'indiquer que la demande peut toujours être faite par courrier postal, en écrivant au Casier judiciaire national (44317 Nantes cedex 3). Il semble néanmoins que la mise en place de la dématérialisation ait entraîné une forte augmentation du délai nécessaire pour obtenir la réponse : alors qu'elle était auparavant de trois jours environ, le site du casier judiciaire national évoque à présent, dans le cas d'une démarche par courrier, une réponse « dans un délai de deux semaines ».

En comparaison, les nouvelles modalités de demande dématérialisée sont impressionnantes de rapidité : il ne faut que quelques minutes pour obtenir le document. Le demandeur doit simplement se rendre sur le site internet dédié (adresse ci-

dessous), donner ses nom, prénom, adresse, date et lieu de naissance et adresse mail. Il reçoit immédiatement un mail de vérification avec un « code de référence » et un lien que lequel il doit cliquer pour activer sa demande. Quelques minutes plus tard, son bulletin n° 3 arrive, au format PDF, dans sa boîte mail. Ce bulletin au format PDF peut ensuite être imprimé par l'utilisateur ou renvoyé tel quel à l'administration qui en a fait la demande.

Vérification d'authenticité

Comme c'est souvent le cas avec les documents dématérialisés, la question des éventuelles fraudes se pose. L'ancien système évitait ce risque par l'envoi d'un extrait de casier judiciaire imprimé sur papier sécurisé. Ici, une autre méthode est employée : le bulletin reçu par un demandeur contient, outre l'heure et la date de délivrance, un identifiant de 13 caractères et une clé de contrôle de 8 caractères. L'administration ou l'employeur qui reçoit un extrait de casier judiciaire peut très facilement en vérifier l'authenticité grâce à ces codes. Il suffit de se rendre sur une page internet dédiée (adresse ci-dessous) et d'entrer la date et l'heure de délivrance du bulletin ainsi que l'identifiant et la clé. En réponse, immédiatement, il est affiché l'état civil de la personne concernée et le fait que le bulletin indique « néant » dans le relevé des condamnations. Signalons enfin, pour ce qui est des demandes par voie postale, qu'il n'existe plus désormais qu'un seul formulaire Cerfa unique de demande pour les personnes nées en France ou hors de France – contre deux auparavant. Pour les demandes en ligne des personnes nées hors de France, un justificatif d'identité devra être joint à la demande.

Adresse du site de demande de délivrance : casier-judiciaire.justice.gouv.fr

Adresse du site de vérification d'un bulletin n°3 reçu : casier-judiciaire.justice.gouv.fr/verif

ETAT CIVIL

Les avis de décès de la commune sont affichés dans le panneau situé devant la Mairie.

Décès dans la commune :

- Alfio, Idilio, Nicolas OMINETTI né le 04/09/1929 à TRIEUX décédé le 28/02/2019 à TRIEUX.
- Marie-Thérèse, Olinda BELLANGER Vve FINCK née le 20/06/1937 à TRIEUX décédée le 09/03/2019 à TRIEUX.
- Czeslaw BARDZINSKI né le 25/02/1933 à TRIEUX décédé le 09/03/2019 à BRIEY.
- Pierre MARZEK né le 30/08/1937 à TRIEUX décédé le 10/03/2019 à ARS-LAQUENEXY.

Décès hors commune :

- Marie SCHINCARIOL née le 15/08/1931 à TRIEUX décédée le 09/02/2019 à ARS-LAQUENEXY.
- Anne-Marie VENANDET née le 23/04/1936 à TRIEUX décédée le 10/02/2019 à ANGERS (Maine-et-Loire).
- Marie PETER née le 16/07/1931 à TRIEUX décédée le 21/02/2019 à VENDOME (Loir-et-Cher).
- Gisèle, Maria ANDRE née le 22/03/1924 à TRIEUX décédée le 23/02/2019 à COLMAR (Haut-Rhin).
- Miralda, Françoise, Anna BALDINI née le 03/12/1928 à TRIEUX décédée le 25/02/2019 à MARSEILLE (Bouche-du Rhône).
- Jean, Claude FORDOXCEL né le 09/07/1941 à TRIEUX décédé le 17/03/2019 à METZ.

*La commission de l'Information, le Conseil Municipal
présentent leurs condoléances aux familles dans la peine.*

Une petite précision : dans les rubriques décès et décès hors commune, nous n'inscrivons que les date des actes de naissances survenues à Trieux et pour lesquels nous recevons un avis de mention ou quand les familles en font la demande.

TRIEUX CONTACT

- Mme Nicole GOEURY de FREJUS (Var) nous a fait parvenir 30 € pour l'envoi de Trieux Info et nous écrit « Trieux Info que j'aime lire. Un petit regret pourtant, ne plus recevoir depuis 2014 le Trieux Info spécial annuel, il était très intéressant avec ses reportages, articles et photos. Peut-être sera-t-il diffusé plus tard. Mon bon souvenir à toutes et tous, connu(e)s ou inconnu(e)s, la roue tourne ».

LA VIE ASSOCIATIVE

LA VIE PAROISSIALE EN AVRIL

Abbé Robert MARCHAL ☎ 03.82.21.29.16 ou paroisse-sje@orange.fr

Accueil : Les mercredis et samedis de 10h à 12h ou sur rendez-vous,
au presbytère 4 rue Lucien MICHEL à AUDUN-LE-ROMAN

Les vendredis de 14h à 16h30

à la Maison Ste Barbe 14 rue d'Estienne d'Orves à PIENNES

☎ 03.82.21.92.40

Samedi 6	Messe 18h30	Tucquegnieux-Marine
Dimanche 7	Messe 11h	Tucquegnieux-Village
Mercredi 10	Céléb. Pénitentielle 18h	Tucquegnieux-Marine
Samedi 13	Messe 18h30	Tucquegnieux-Marine
Dimanche 14	Rameaux 11h	Audun-le-Roman
Jeudi 18	Jeudi Saint 18h	Tucquegnieux-Marine
Vendredi 19	Vendredi Saint 18h	Tucquegnieux-Marine
Samedi 20	Vigile Pascale 21h	Tucquegnieux-Marine
Dimanche 21	Messe 11h	TRIEUX
Samedi 27	Messe 18h30	Tucquegnieux-Marine
Dimanche 28	Messe 11h	Bettainvillers

A TRIEUX EN AVRIL

Vendredi 5	MPT : Repas « Comme à la Maison »
Samedi 13	MPT : Loto de la Broquerie
Dimanche 14	MPT : Belote avec les ACPG
Jeudi 25	MPT : Repas et goûter Club Loisirs et Sourires
Vendredi 26	MPT : Repas « Comme à la Maison »
Samedi 27	MPT : Repas avec l'Amicale des Sapeurs Pompiers TRIEUX-TUCQUEGNIEUX
Dimanche 28	MPT : Belote du Comité des Fêtes

LA TRIOTHÈQUE

Depuis le lundi 11 février 2019, nous accueillons avec grand plaisir nos fidèles lecteurs et lectrices **rue du Dauphiné**. Un grand parking et une rampe d'accès vous en permettront un accès facilité.

La fête de Pâques arrive à grands pas. Alors, à vos feutres et vos crayons, jeunes lecteurs et jeunes lectrices : notre **concours de dessin** est ouvert !

Vos œuvres seront à déposer **avant le 19 avril** directement à la Triothèque où elles seront exposées. Les participant-e-s seront réparti-e-s selon trois tranches d'âge : les **3 – 5 ans**, les **6 – 8 ans** et les **9 – 11 ans**.

Le gagnant ou la gagnante de chaque catégorie sera récompensé-e.

N'oubliez pas, au dos de votre dessin, d'inscrire vos **noms, prénom, âge et numéro de téléphone** !

La Triothèque est ouverte :

- Tous les mardis et vendredis de 16h30 à 18h
- Tous les mercredis de 13h à 14h30

Les nocturnes sont maintenues. Elles ont lieu :

- Le deuxième lundi de chaque mois
- Le dernier jeudi de chaque mois

Soit, pour le mois d'avril, les **lundi 8 avril** et **jeudi 25 avril**.

A TRES BIENTÔT DANS LES NOUVEAUX LOCAUX !

**NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE
INVITATION**

A TOUS LES TRIOTINS ET TRIOTINES

Les responsables de la Triothèque et la Municipalité
vous invitent à l'inauguration des nouveaux locaux

au Centre Louise MICHEL

le VENDREDI 12 AVRIL 2019 à 18H

RELAIS DES ASSISTANTES

MATERNELLES INTERCOMMUNAL la « Mes-Anges »

Parents ou Assistantes Maternelles

Inscriptions obligatoires avant chaque animation ☎0967424923

ou animram@coeurdupayshaut.fr

Mardi 9 avril : de 9h30 à 11h au Péricolaire

Thème : Lapin Malin

DIMANCHE 28 AVRIL 2019

A 15 H

EN L'EGLISE D'AUDUN-LE-ROMAN

CONCERT

AU PROFIT DE RETINA France

CHŒUR D'HOMMES LORRAIN DE METZ

GROUPE VOCAL EUROPA 2000 D'AUDUN-LE-TICHE

CHORALE LA CLE DES CHANTS

D'AUDUN-LE-ROMAN

COLLECTE SUR PLACE

ENTREE LIBRE

Fête du Pissenlit

Dimanche 28 Avril - Stade municipal dès 10h

Chapiteaux chauffés si nécessaire

RASSEMBLEMENT DE VOITURES ANCIENNES

Spectacle de jonglage

Démonstration et initiation de danse country

Parcours Sportif

PECHE AUX CANARDS – CHATEAU GONFLABLE – JEU DE LA POULE

ENTRÉE GRATUITE

Un apéritif offert entre 11h30 et 12h30

Buvette et restauration

Salade de pissenlit - Saucisses – Hamburgers – Merguez

Frites – Glaces – Gaufres

Repas du pissenlit : 10€

Servi à partir de 12h30

- Hamburger ou saucisse ou merguez
- Salade de pissenlits avec ou sans lardons
 - Frites - Fromage - Glace

***Bulletin à déposer en mairie accompagné du règlement
libellé au nom de EDAT***

✂

Repas du pissenlit Dimanche 28 avril

Nom..... Prénom.....

Tel :

Nombre de repas x 10€ =€

Renseignements au 06.76.11.36.50 - edat54750@orange.fr

Les
parcours
du Cœur

J'aime mon cœur,
je participe.



TOUS A TRIEUX DIMANCHE 7 AVRIL

Fédération Française
de Cardiologie

Participez au Parcours du Cœur et découvrez les bons conseils d'hygiène de vie à pratiquer toute l'année pour vous protéger des maladies cardio-vasculaires.

Trouvez le Parcours du Cœur le plus proche de chez vous sur www.fedecardio.org

PARCOURS FACILE ET FLECHE

DEPARTS LIBRES DE 9H à 11H PLACE DE L'ABBE GREGOIRE

PARCOURS COMMUN à TRIEUX et TUCQUEGNIEUX

LES ENFANTS DOIVENT ÊTRE ACCOMPAGNÉS D'UN ADULTE

N'HESITEZ PAS à VENIR NOUS REJOINDRE

REPAS CHAMPÊTRE AU KIBOUTZ, SUR RESERVATION AU DEPART (7€)

1€ SOLIDAIRE POUR LA FEDERATION FRANCAISE DE CARDIOLOGIE



MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

MINISTÈRE
DES SPORTS





Samedi 13 Avril 2019

20h00 Maison Pour Tous TRIEUX

Ouverture des portes à 18h30

Bons d'achats
Lave-vaisselle
Trottinette électrique
Ordinateur
Smartphone
Paniers garnis
et de nombreux lots

1 Partie BINGO

1 Carton / 1,50 €

6 Cartons / 8,00 €

13 Cartons / 16,00 €

Animation DANIEL

Pas de réservation possible - Planches interdites

Animé et organisé par la BROQUERIE

IPNS